Décision n° 2026-11-04
École de management de Toulouse - TSM

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du conseil d'administration de l'École de Management -TSM en date du 15/10/2026,

DÉCIDE

Article 1

Les tarifs des formations ponctuelles proposés par l'École de Management-TSM, au titre de l'année universitaire 2026-2027, annexés à la présente décision, sont adoptés.

Article 2

La décision n° 2025-12-04 en date du 2 décembre 2025 approuvant les tarifs des formations ponctuelles proposés par l'École de Management-TSM, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est abrogée.

Fait à Toulouse, le 06/11/2026

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Hugues KENFACK
Président

Tarifs des formations ponctuelles

Année universitaire 2026/2027
(abroge les tarifs votés au CA du 10 octobre 2025)

Formations inter-entreprises

1. Les tarifs

Intervention solo	Intervention duo
Tarif individuel par jour de formation	Tarif individuel par jour de formation
420 €	400 €
520 €	500 €
570 €	560 €
620 €	650 €

2. Taille du groupe

Seuil minimal : 10 apprenants
Seuil maximal : 20 apprenants
L'école de Management de Toulouse - TSM se réserve le droit d'annuler la formation si le seuil minimal n'est pas atteint.

3. Tarif préférentiel
L'école de Management de Toulouse - TSM proposera à tous ses diplômés adhérents à l'association TSM Alumni et à jour de leur cotisation, une réduction de 20% sur le tarif individuel fixé.

Formations intra-entreprises

1. Tarif de l'action de formation : 4 000 € / journée de formation

2. Tarif de l'action de formation : 6 000 € / journée de formation

3. Seuil maximal : 20 apprenants

EQUIS ACCREDITED